Fossette

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée : adoption du service Fossette

Gabarit fourni par Fossette aux municipalités, prérempli avec les caractéristiques du service. La municipalité complète les champs entre crochets et les sections 7 et 8, puis fait approuver le document par son responsable de la protection des renseignements personnels. Base légale : articles 63.5 et 70.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Version du 31 octobre 2026.

Mode d'emploi

Un organisme public doit faire une EFVP avant tout projet d'acquisition d'un système d'information qui traite des renseignements personnels. L'évaluation est proportionnée à la sensibilité des renseignements et à la taille de l'organisme : pour un registre de fosses septiques, quelques pages suffisent. Fossette a prérempli les sections 2, 4, 5 et 6 ; la municipalité remplit la section 1, vérifie la section 3, complète la section 7 et fait signer la section 8. Le document est conservé par la municipalité ; la Commission d'accès à l'information peut le demander. Durée estimée : une heure.

1. Identification

Organisme	[Municipalité de _____]
Projet	Adoption du service Fossette pour le suivi des installations septiques
Responsable du projet	[nom, titre]
Responsable de la protection des renseignements personnels	[nom, titre]
Fournisseur	9568-8750 Québec inc., faisant affaire sous le nom Fossette
Responsable chez le fournisseur	Jordan Ouellet, président, [courriel]
Date de l'évaluation	[date]
Mise en service prévue	[date]
Résolution du conseil	[numéro et date]

2. Description du projet et des renseignements

Fossette est un service en ligne hébergé au Québec qui tient le registre des installations septiques de la municipalité, calcule les échéances de vidange prévues au Règlement Q-2, r. 22 et au règlement municipal, envoie les rappels aux propriétaires, reçoit les déclarations des vidangeurs autorisés et donne à chaque propriétaire l'accès à son propre dossier. Il remplace [le fichier Excel / le registre papier / le module _____] utilisé jusqu'ici.

Renseignement	Personnes concernées	Source	Sensibilité
Nom du propriétaire, adresse de l'installation, matricule, numéro de lot	Propriétaires d'une résidence isolée (environ [nombre])	Rôle d'évaluation, déjà détenu par la municipalité	Faible : déjà publics au rôle
Courriel et téléphone du propriétaire	Mêmes personnes, quand connus	Dossiers municipaux ou saisis par le propriétaire	Faible
Type, année, capacité de l'installation, dates de vidange, mesures, preuves (reçus, photos)	Mêmes personnes	Permis, déclarations des vidangeurs, documents du propriétaire	Faible à moyenne : conformité d'un immeuble
Rappels et lettres envoyés, statut de conformité	Mêmes personnes	Générés par le service	Moyenne : un retard peut mener à une sanction
Nom, courriel professionnel, journal des actions	Employés municipaux	Créés par la municipalité	Faible
Nom de l'entreprise et de la personne-ressource, déclarations	Vidangeurs autorisés	Municipalité et vidangeur	Faible

Aucun renseignement financier, médical ou d'identité gouvernementale n'est traité. Aucune décision automatisée n'est prise : le service signale les échéances, les décisions d'application restent celles de l'inspecteur.

3. Nécessité et proportionnalité

Finalité : appliquer le Règlement Q-2, r. 22, dont la municipalité est chargée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, et le règlement municipal [numéro]. Le suivi des vidanges est une obligation légale ; le projet ne crée aucune nouvelle finalité.

Nécessité : chaque renseignement sert à identifier l'installation, joindre son propriétaire ou démontrer la conformité. Le courriel est facultatif (lettre sinon) et le propriétaire peut retirer son adresse en tout temps.

Proportionnalité : le service ne recueille rien de plus que ce que la municipalité détenait au rôle et dans ses dossiers de permis. Aucun profilage, aucun croisement avec d'autres fichiers. L'accès du citoyen à son dossier est amélioré.

Solutions de rechange considérées : [registre Excel sans rappels ; module du logiciel de permis sans portail ; statu quo]. [Une phrase sur pourquoi elles ne répondent pas au besoin.]

4. Flux des renseignements

Qui	Ce qu'il voit	Comment
Administrateur municipal	Toutes les installations de la municipalité, réglages, utilisateurs, journal	Compte nominatif, mot de passe, code de vérification par courriel
Employé municipal	Installations, vidanges, import, lettres	Compte nominatif, mot de passe
Vidangeur autorisé	Adresse, matricule et échéance des installations des municipalités qui l'ont autorisé ; jamais le courriel ni le téléphone	Compte nominatif ; autorisation donnée et retirée par la municipalité
Propriétaire	Son seul dossier	Matricule et code d'accès personnel
Fossette (fournisseur)	Accès technique pour le soutien, journalisé	Compte administrateur, code de vérification obligatoire
OVHcloud (hébergeur, Beauharnois)	Aucun accès au contenu ; fournit le serveur et le compte de courriel	Contrat d'hébergement

Entrées : fichier CSV du rôle importé par la municipalité ; déclarations des vidangeurs ; documents déposés par les propriétaires. Sorties : courriels et lettres aux propriétaires ; exports CSV et rapports pour la municipalité ; feuilles de route pour les vidangeurs. Aucune autre communication à des tiers.

5. Communication hors Québec

Hébergement, sauvegardes et envoi des courriels : serveur et compte de courriel OVHcloud situés à Beauharnois (Québec). Aucune communication de renseignements personnels hors Québec. Les fonds de carte OpenStreetMap ne reçoivent que les coordonnées de la zone

affichée, jamais un nom, une adresse ni un matricule. **Conclusion : aucune communication hors Québec.**

6. Mesures de protection en place

Mesure	Détail	Responsable
Cloisonnement	Chaque municipalité ne voit que ses installations ; un vidangeur ne voit que les municipalités qui l'ont autorisé	Fossette
Authentification	Mots de passe hachés ; code par courriel pour les administrateurs ; 10 essais par 15 minutes par adresse IP ; session expirée après 8 heures	Fossette
Accès citoyen	Matricule et code personnel dérivé d'une clé secrète ; 20 essais par 15 minutes ; accès à un seul dossier ; code remplaçable par la municipalité	Fossette
Transport	HTTPS obligatoire, HSTS	Fossette
Preuves	Fichiers vérifiés au téléversement, stockés hors de la racine web, servis après contrôle d'accès	Fossette
Journalisation	Toutes les actions journalisées avec l'utilisateur et la date ; adresses IP effacées après 12 mois	Fossette ; consultable par la municipalité
Sauvegardes	Quotidiennes, conservées 14 jours, au Québec	Fossette
Minimisation	Aucun outil d'analyse tiers, aucun témoin publicitaire, polices et cartes servies localement	Fossette
Retrait des courriels	Lien dans chaque rappel ; le propriétaire revient aux lettres	Fossette
Fin de contrat	Remise complète des données, destruction dans les 90 jours avec confirmation écrite	Fossette, selon le contrat
Incidents	Avis à la municipalité dans les 72 heures, registre des incidents	Fossette et municipalité
Comptes des utilisateurs	Création, désactivation au départ d'un employé, retrait d'un vidangeur	Municipalité
Information des citoyens	Avis sur le site municipal et dans les lettres, lien vers la politique de confidentialité	Municipalité

7. Risques résiduels et atténuation

Risque	Probabilité	Gravité	Atténuation	Responsable
Un employé consulte un dossier sans raison de service	Faible	Faible	Journal des actions, comptes nominatifs, désactivation au départ	Municipalité
Un code citoyen est utilisé par un tiers	Faible	Faible	Code personnel par installation ; régénération par la municipalité	Municipalité et Fossette
Courriel envoyé à une mauvaise adresse (erreur au rôle)	Moyenne	Faible	Le propriétaire corrige ses coordonnées ; rien de sensible dans le courriel	Municipalité
Panne ou perte de données chez l'hébergeur	Faible	Moyenne	Sauvegardes quotidiennes 14 jours ; export CSV en tout temps	Fossette
Intrusion sur le serveur	Faible	Moyenne	Mises à jour de sécurité, mots de passe hachés, avis sous 72 heures, registre	Fossette
Cessation d'activité du fournisseur	Faible	Moyenne	Préavis contractuel de 180 jours, remise des données en format ouvert	Fossette
[Autre risque propre à la municipalité]				

Risque résiduel global : [faible].

8. Conclusion et approbation

Le projet traite des renseignements personnels de faible sensibilité, déjà détenus par la municipalité, pour une finalité imposée par la loi, avec des mesures de protection proportionnées et un hébergement au Québec. [Le responsable conclut que le projet peut être mis en œuvre / sous réserve des mesures suivantes : _____.]

Suivi : l'évaluation est révisée en cas de changement important du service (nouveau sous-traitant, nouveau lieu d'hébergement, nouvelle catégorie de renseignements) et au plus tard tous les [trois] ans.

Responsable de la protection des renseignements personnels
[nom, titre] · Date : _____

Responsable du projet
[nom, titre] · Date : _____